



CABINET RISSER
Géologie – Géotechnique
Hydrologie
954 Rte de St Laurent
06610 LA GAUDE

Etude géotechnique préalable
Mission G5 norme NF P 94500 de novembre 2013
Projet de construction d'un lotissement

Projet 'Domaine de Soubran'

Parcelles n°257,258, 259 et 350 Section AB

ASPREMONT (06)

Référence : 20171116

8 décembre 2017

Cabinet Risser : votre partenaire prévention

*Cartes de risques naturels
Etudes de glissements de terrain
Missions géotechniques
Hydrologie, Assainissement
Conseil en aménagement
www.cabinet-risser.fr*

*Siège Social : 954 Rte de St Laurent
06610 LA GAUDE
Tel : 04 93 87 33 30
Fax : 04 93 87 20 26
No SIRET : 487 801 888 00024
contact@cabinet-risser.fr*

Etude géotechnique préalable
Mission G1 norme NF P 94500 de novembre 2013
Projet de faisabilité de construction d'un lotissement

Sommaire

I Préambule	3
2 Description du site d'étude	3
2.1 Localisation géographique	3
2.2 Contexte géomorphologique du site	5
2.3 Contexte géologique	6
2.4 Contexte hydrogéologique.....	7
2.5 Risque sismique	7
3. Interprétation de la reconnaissance de terrain.....	8
3.1 Fondations	10
3.2 Ruissellement pluvial.....	10
3.3 Défrichage	10
4 Conclusion.....	10
5 Conditions d'utilisation du contenu du rapport	10

Documents fournis

- Plan de masse.

1 Préambule

Dans le cadre d'une demande de permis de lotir pour un lotissement « Le Domaine de Soubran » à Aspremont, le Cabinet RISSER a été missionné par **M. Andrio** domiciliée au 400, avenue Caravadossi à Aspremont (06790) afin d'émettre un avis préalable concernant la faisabilité de **construction d'un lotissement** sur un terrain de la commune d'Aspremont (**06790**), en ce qui concerne les risques naturels mouvements de terrain sur la zone concernée par ce PPR.

2 Description du site d'étude

2.1 Localisation géographique

Le site d'étude se trouve à l'ouest du village d'Aspremont (06), au lieu-dit la Plaine à une altitude d'environ 520m (source IGN). L'extrait de carte IGN qui suit permet de localiser le site d'étude par rapport à la commune et au quartier (Cf. Figure 1).

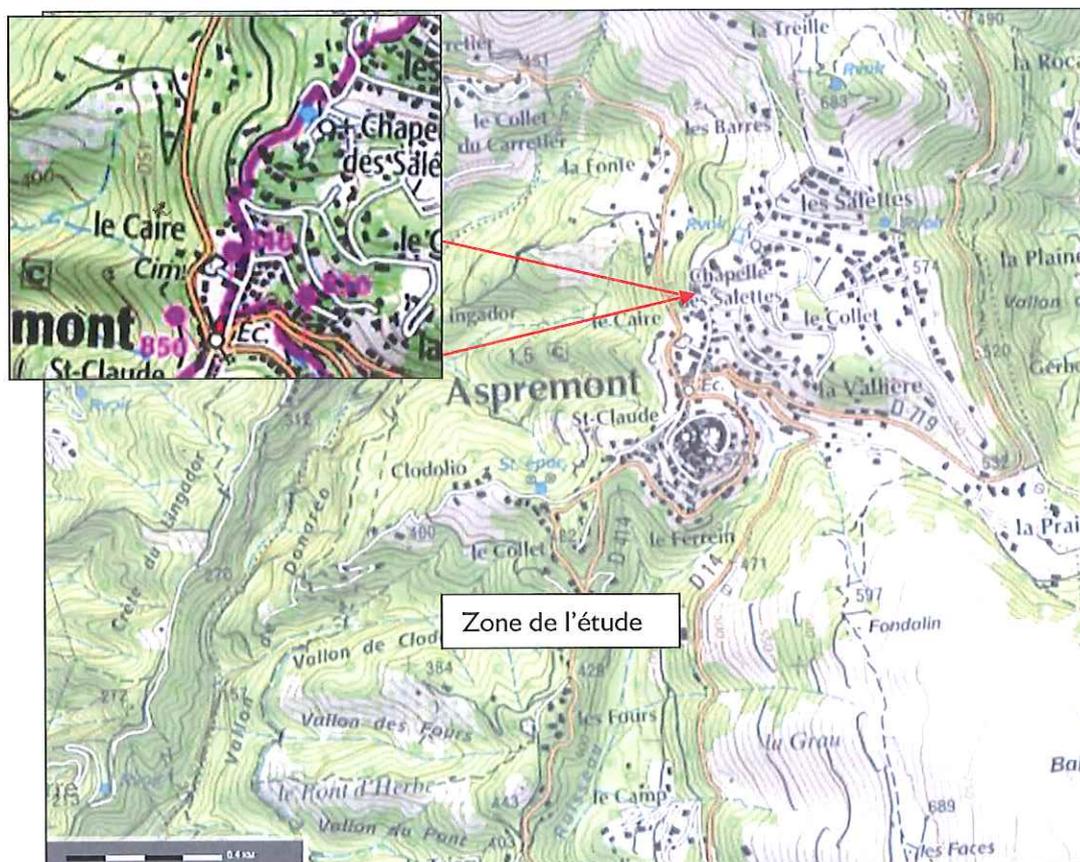


Figure 1. Localisation du site d'étude sur extrait de la carte IGN au 1/25000.

Le projet du lotissement consiste à **réaliser 9 lots à bâtir desservis par une voirie commune** (Cf. Figures 2, 3 et 11), l'ensemble des lots est concerné par le PPR.

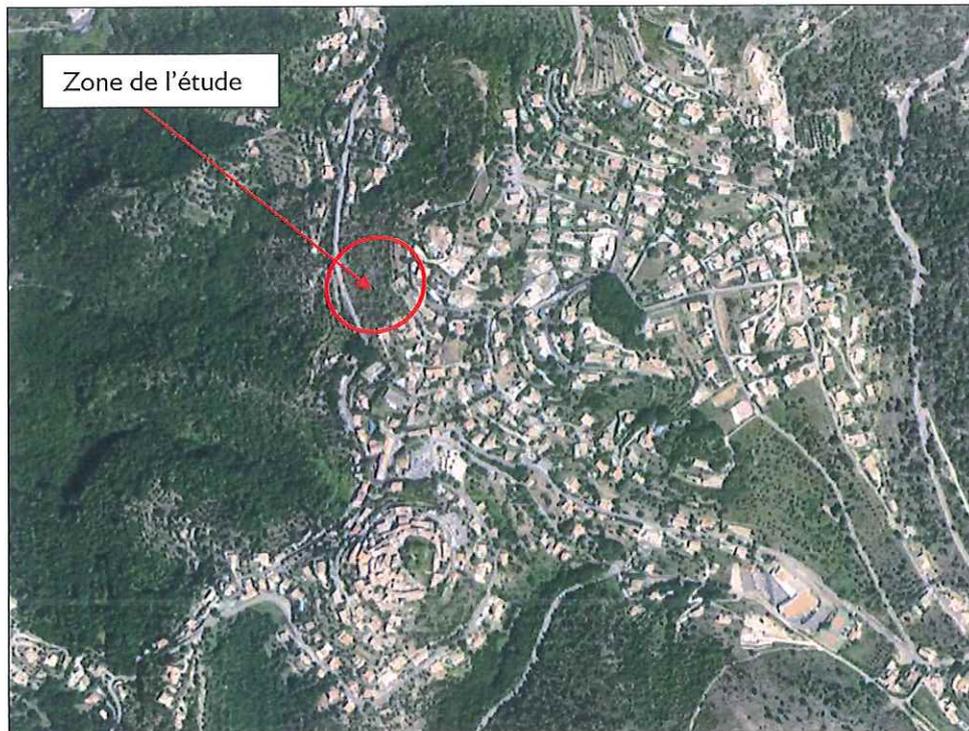


Figure 2. Localisation du site d'étude sur un extrait de la photographie aérienne.

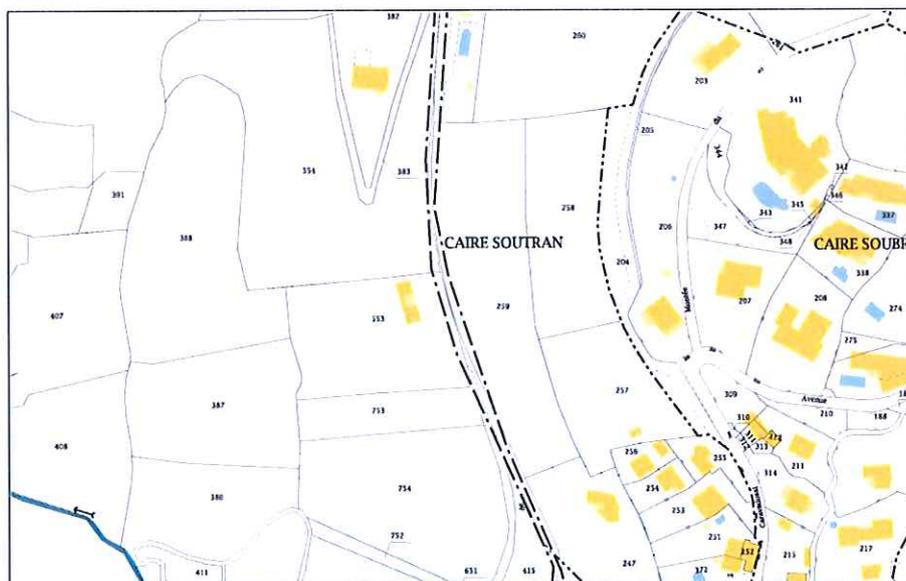


Figure 3. Extrait réduit du plan cadastral des surfaces du projet du Domaine de Soubran

Il a été demandé au Cabinet RISSER de procéder à une première identification des risques naturels afin de connaître la faisabilité de constructibilité. Pour ce faire, nous avons mené une investigation à base d'observations directes du terrain.

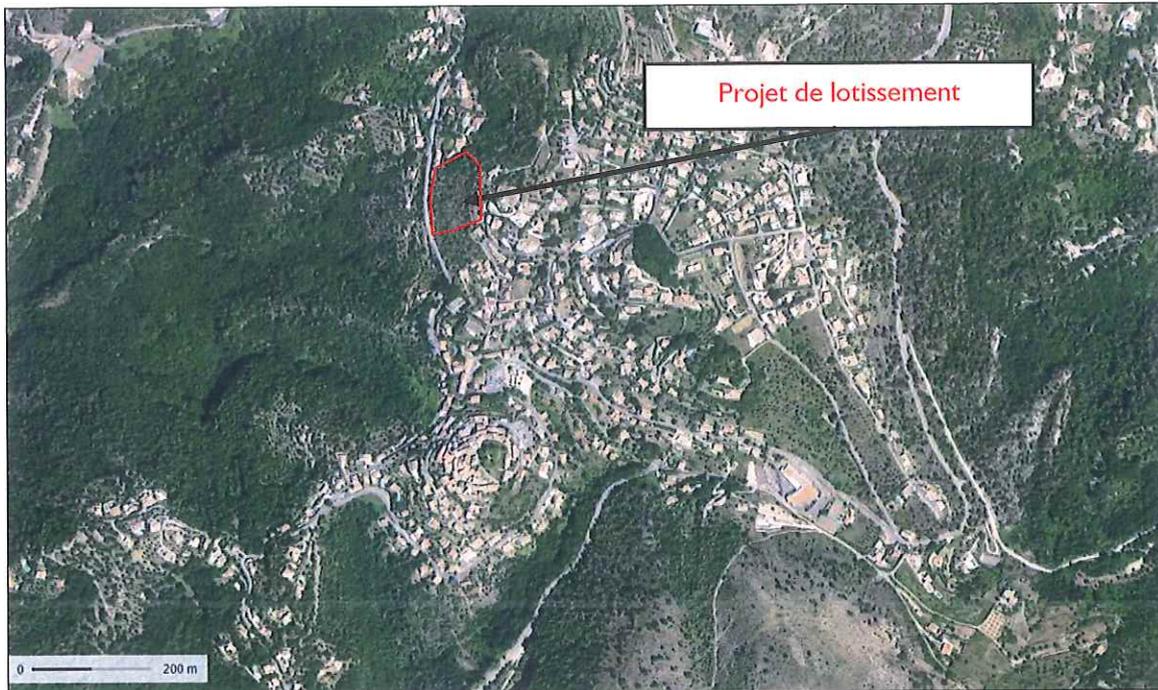


Figure 4. Localisation du site d'étude sur la photographie aérienne.

2.2 Contexte géomorphologique du site

Le projet se situe à une altitude moyenne de 520m environ. Il s'agit d'un terrain rectangulaire présentant une pente moyenne orientée vers l'ouest (Cf. Figure 4 et 5).

Le terrain se trouve en zone exposé aux risques géologiques à aléa limité sur la carte d'aléa « Mouvements de terrain » de la commune d'Aspremont, (Cf. Figure 7).

L'observation du site ne montre aucun indice de mouvement de terrain de quelconque ampleur (Cf. Figures 6 et 7). Le terrain est occupé actuellement par une population arbustive importante avec quelques arbres (pins) situés sur des restanques. Le substratum est apparent en de nombreux endroits.



Figure 5. Photographie du site qui est cartographié en zone bleue du PPR mouvement de terrain.



Figure 6. Photographie du site qui est cartographié en zone bleue du PPR mouvement de terrain.

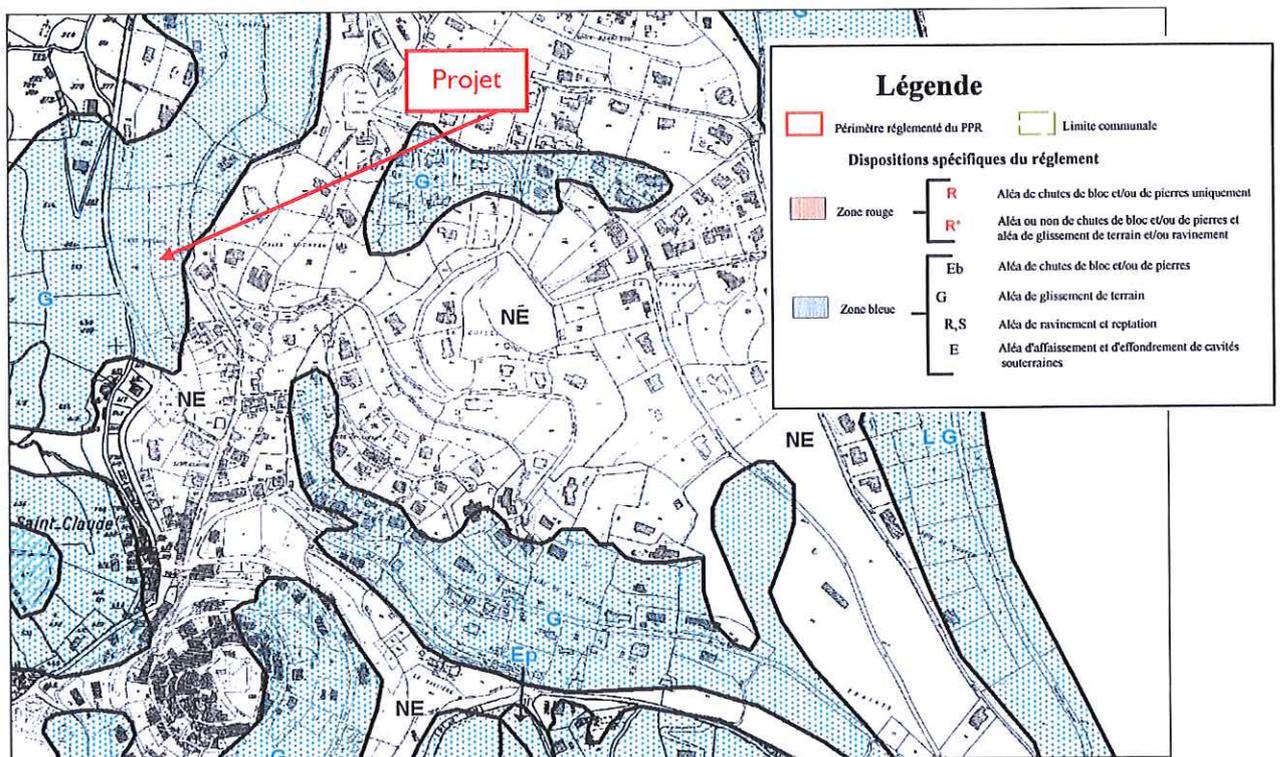


Figure 7. Extrait de la carte d'aléa « Mouvement de Terrain » de la commune d'ASPREMONT.

2.3 Contexte géologique

D'après la carte géologique du BRGM MENTON-NICE au 1/50 000^{ème} (Cf. Figure 7), le site d'étude se localise sur les formations calcaires du secondaire Kimméridgien, Tithonique et Berriasien inférieur et dans le bas du terrain de l'Oxfordien et Kimméridgien : calcaires sublithographiques.

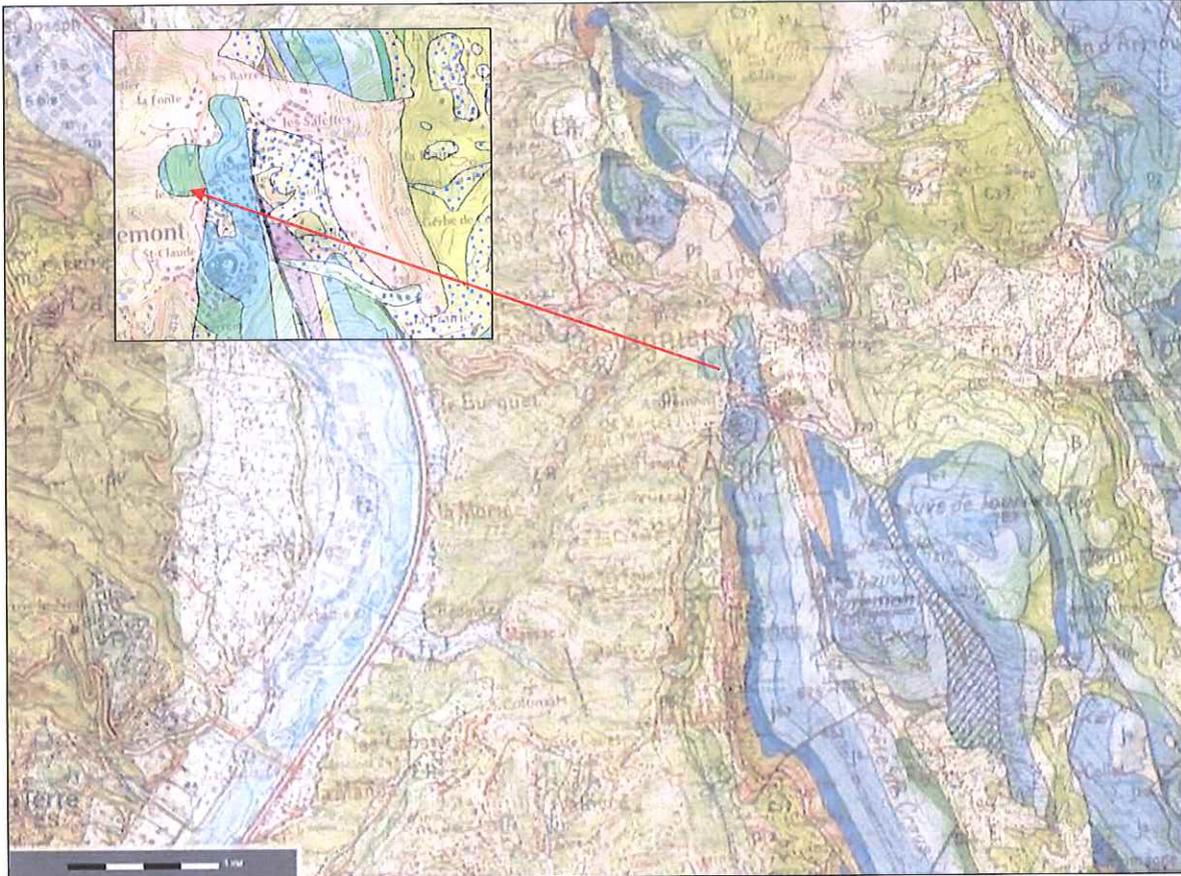


Figure 8. Localisation du site d'étude sur un extrait de la carte géologique du BRGM NICE au 1/50 000^{ème}.

2.4 Contexte hydrogéologique

Lors de notre visite (27/11/2017), aucune résurgence ou venue d'eau quelconque n'a été observée sur le site d'étude.

Dans le contexte géologique cité ci-avant, le mode des écoulements d'eaux souterraines est difficile à évaluer. La formation de couverture possède une perméabilité a priori bonne. En théorie, l'eau météorique au sein de cette formation s'écoulera quasi-verticalement dans la zone non saturée, avant d'alimenter la nappe phréatique du bassin versant hydrogéologique.

2.5 Risque sismique

La commune d'Aspremont se situe en **zone de sismicité 4 – moyenne** tel qu'il est défini par l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Le projet entre donc dans le champ d'application du décret N°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et du décret N°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples.

Selon l'article R. 563-3 du code de l'environnement et l'article 2-I de l'arrêté du 22 octobre 2010

susmentionné, le bâti se rattache à la **catégorie d'importance II (classe de bâtiments B selon ancienne dénomination)**. Pour cette catégorie d'importance, en bâti neuf, en zone de sismicité 4, les règles PS-MI pourront être appliquées en dispense de l'Eurocode 8 sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI (avec accélération modifiée).

3. Interprétation de la reconnaissance de terrain.

Les observations de terrain (Cf. Fig. 5 et 6) ne montrent aucune trace de mouvements de terrain. Les arbres présentent parfois un phototropisme marqué. Les petits murs des restanques sont en bon état. Etant en zone bleue, il sera nécessaire de réaliser une étude géotechnique pour dimensionner les fondations. (Cf. Fig. 11).

Le substratum (calcaire) est visible ou très proche de la surface (Cf. Fig. 9 et 10). L'épaisseur de colluvions est très faible.



Figure 9. Photographie du bas du terrain et de la présence du substratum.

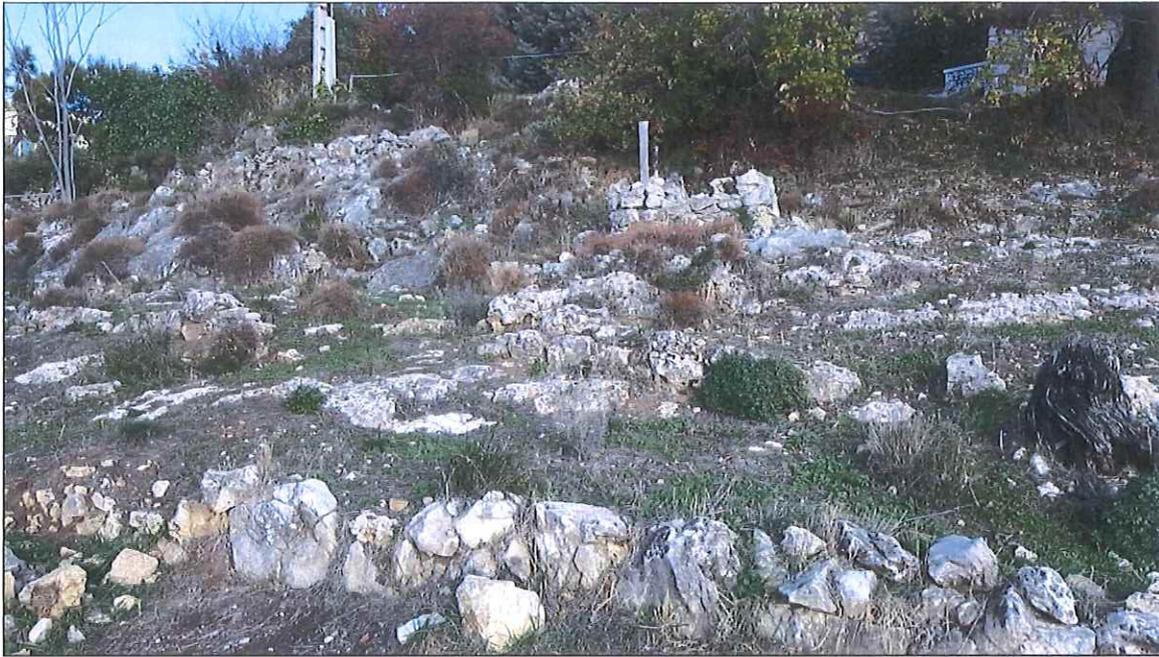


Figure 10. Terrain situé juste au-dessus du projet où le substratum est bien visible.
Figure 11.

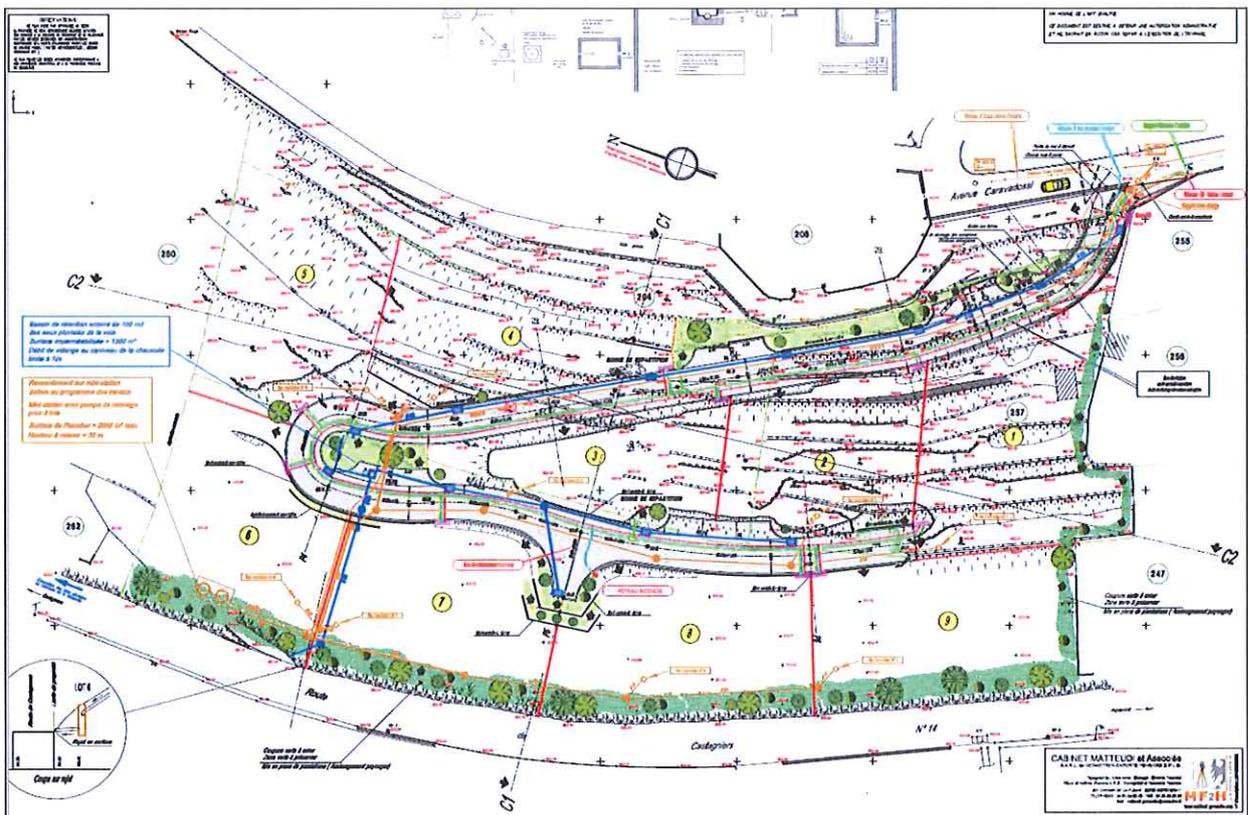


Figure 12. Plan du projet.

3.1 Fondations

Lors de la réalisation du projet de constructions, Il sera nécessaire d'effectuer une étude géotechnique pour la réalisation des fondations.

Les fondations (épaisseur, sections d'acier, type et largeur...) seront dimensionnées en fonction des prescriptions données par les études ultérieures et de la capacité portante du sol, par l'ingénieur des structures.

En bonne règle constructive, on veillera à ce que les éventuels niveaux décalés de fondation de l'ouvrage et ouvrage voisin soient tels qu'une pente maximale de 3 à l'horizontale pour 2 à la verticale relie les arrêtes des fondations contiguës.

3.2 Ruissellement pluvial

Le projet de lotissement prévoit que les ruissellements seront dirigés par un réseau pluvial vers un bassin de rétention situé en aval dans la partie nord.

3.3 Défrichement

L'analyse du terrain montre clairement que le défrichement n'aura aucun impact sur la stabilité des terrains. Il conviendra de ne couper que les arbres et arbustes nécessaires pour la réalisation des travaux.

4 Conclusion

La faisabilité de construction du lotissement au niveau de la zone impactée par le PPR mouvement de terrain sur la commune d'Aspremont (06790), projet le Domaine de Soubran, parcelles N°257, 258, 259 et 350 de la section AB, est totalement possible vis-à-vis du risque de mouvement de terrain. La zone prévue est constructible, compte tenu des éléments observés dans cette étude et l'analyse détaillée du terrain.

A ce stade du projet, nous donnons un **AVIS GEOLOGIQUE ET GEOTECHNIQUE FAVORABLE** à la réalisation de la constructibilité du terrain sous réserve de mettre en œuvre les recommandations techniques développées dans ce rapport.

5 Conditions d'utilisation du contenu du rapport

Le présent rapport constitue un ensemble indissociable ; la mauvaise utilisation qui pourrait en être faite lors d'une communication ou à l'issue d'une reproduction partielle sans l'accord écrit du CABINET RISSER ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de celui-ci.

Ce rapport est un avis préalable à la construction d'un ou plusieurs ouvrages (mission GI selon norme NF P 94500) et ne doit être considéré que pour ce qu'il est. Le CABINET RISSER ne serait être rendu responsable de la mauvaise utilisation des données qu'il met à disposition.

Le CABINET RISSER ne saurait être rendu responsable des modifications apportées à son étude que dans la mesure où il aurait donné, par écrit, son accord sur les dites modifications.

Toute interprétation, reproduction ou utilisation complète ou partielle pour un projet différent ou modifié par rapport à celui objet de l'étude géotechnique réalisée, ne saurait engager la responsabilité du Cabinet RISSER. Le rapport devient la propriété du client après paiement intégral du prix de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement.

Fait à LA GAUDE, 08 décembre 2017

Vincent RISSER



Cabinet Risser : votre partenaire prévention

*Cartes de risques naturels
Etudes de glissements de terrain
Missions géotechniques
Hydrologie, Assainissement
Conseil en aménagement
www.cabinet-riiser.fr*

*Siège Social : 954 Rte de St Laurent
06610 LA GAUDE
Tel : 04 93 87 33 30
Fax : 04 93 87 20 26
No SIRET : 487 801 888 00024
contact@cabinet-riiser.fr*